

ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Tribunaux administratifs Question écrite n° 47825

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le fait que les tribunaux administratifs ont une propension a juger plus ou moins rapidement les affaires. Dans certains cas, les retards deviennent particulierement affligeants car, lorsque le jugement intervient, il ne presente plus aucun interet pour le justiciable qui a de toute maniere subi un prejudice tres grave. A titre indicatif, il souhaiterait qu'il lui indique combien d'affaires sont en instance devant les tribunaux administratifs de Nancy et de Strasbourg et quel est, pour chacun de ces tribunaux, le delai moyen de traitement des affaires et quelle etait, au 1er janvier 1997, la duree de la plus ancienne procedure non encore jugee.

Données clés

Auteur: M. Masson Jean-Louis

Circonscription: - RPR

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 47825 Rubrique : Juridictions administratives

Ministère interrogé : justice Ministère attributaire : justice

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 février 1997, page 466